
**Deuxième Réunion préparatoire
Genève, 3 et 4 septembre 2009
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
Échange de vues sur le projet de déclaration de Carthagène**

PROJET

**«UN ENGAGEMENT COMMUN EN FAVEUR D'UN MONDE SANS MINES»:
LA DÉCLARATION DE CARTHAGÈNE DE 2009**

Document soumis par le Président désigné de la deuxième Conférence d'examen

Nous, représentants de rang élevé des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines terrestres, réunis à Carthagène, réaffirmons notre engagement de faire cesser les souffrances causées par les mines antipersonnel et d'établir un monde sans mines. Inspirés par nos résultats collectifs, nous intensifierons nos efforts pour lever les obstacles qui restent.

Nous sommes fiers des résultats collectifs que nous avons obtenus grâce aux partenariats et à la coopération

Cent cinquante-six États sont devenus parties à la Convention et n'utiliseront plus jamais de mines antipersonnel. Les efforts faits pour promouvoir l'adhésion universelle à la Convention et pour convaincre les autres acteurs de ne pas utiliser de mines antipersonnel portent des fruits. Nous sommes fiers de ce que presque tous les autres États respectent la norme mondiale établie par cet instrument.

Le nombre de personnes tuées ou blessées par des mines antipersonnel continue de diminuer. Les rescapés sont mieux soignés et des efforts accrus sont faits pour promouvoir et protéger leurs droits de l'homme. Nous sommes fiers des rescapés qui surmontent leurs traumatismes et leurs blessures et participent activement à la vie de leurs communautés et aux travaux relevant de la Convention.

Nous sommes fiers d'avoir détruit ensemble plus de 42 millions de mines antipersonnel qui se trouvaient dans les stocks de XX pays, fait qui à lui seul a permis d'éviter à des millions de personnes d'être tuées ou mutilées.

Les États touchés et les autres États collaborent pour dégager des ressources aux fins de la dépollution des terres. Si les méthodes efficaces sont mieux comprises, des surfaces de terre plus importantes pourront être utilisées de manière productive. Nous sommes fiers de la contribution que nous apportons à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en enlevant les mines terrestres.

Nous sommes fiers du partenariat que nous avons établi entre les États touchés et les autres États, les organisations internationales et la société civile qui continuent de poursuivre ensemble notre objectif commun d'un monde sans mines et libéré des souffrances et des épreuves que ces engins causent.

Nous sommes fiers de ce que la Convention a renforcé le droit international humanitaire et inspiré la mise au point d'autres instruments de protection des civils.

Nous reconnaissons que des difficultés importantes demeurent

Nous continuons à être vivement préoccupés par les milliers de femmes, filles, garçons et hommes qui sont mutilés ou tués chaque année par des mines antipersonnel et par la situation qu'endurent tous les rescapés, lesquels ont le droit de vivre dans la dignité. Nous faisons face aux graves difficultés causées par le fait que trois États parties ne respectent pas leur obligation de détruire leurs stocks de mines antipersonnel. Le nettoyage des zones minées a été trop lent et trop d'États parties ont demandé des prolongations de leur délai de dix ans. Les ressources sont souvent insuffisantes ou utilisées de manière inefficace. Les personnes vivant dans les zones touchées restent exposées à des risques et le développement est entravé. Certains États qui ne sont pas parties à la Convention et plusieurs acteurs non étatiques armés continuent d'utiliser des mines antipersonnel. Ceci est contraire aux objectifs humanitaires de la Convention et à la norme mondiale qu'elle établit. Cette utilisation doit cesser.

Malgré de grands efforts et de nombreux progrès, nous n'avons pas encore été capables de tenir les promesses que, en tant qu'États parties à la Convention, nous avons fait aux rescapés et aux personnes qui risquent tous les jours d'être tuées ou mutilées par les mines antipersonnel.

Nous sommes déterminés à faire plus pour honorer nos engagements.

Nous réaffirmons notre engagement de mettre fin aux souffrances causées par les mines antipersonnel

Notre action sera guidée par les exigences humanitaires qui ont conduit à l'élaboration de la Convention.

Nous assurerons le respect des obligations juridiques énoncées dans la Convention parce que c'est notre tâche la plus importante pour mettre fin aux souffrances causées par les mines antipersonnel.

Nous fonderons nos efforts d'assistance aux victimes sur les normes internationales les plus élevées pour faire respecter les droits et libertés fondamentales des rescapés et des autres personnes handicapées. Nous assurerons leur participation pleine et effective et leur intégration dans la vie sociale, culturelle, économique et politique de leur communauté.

Nous sommes déterminés à régler sans retard tous les cas de non-respect de l'obligation de détruire les stocks de mines antipersonnel et à agir avec diligence pour prévenir tout cas de non-respect à l'avenir.

Nous condamnons tout emploi de mines antipersonnel par quelque acteur que ce soit.

Nous recenserons, mobiliserons et utiliserons les ressources plus efficacement, sur la base des besoins déterminés en fonction des priorités nationales et par la coopération et l'assistance internationales et régionales.

Nous réaffirmons notre engagement de nettoyer dès que possible toutes les zones dont on sait qu'elles sont minées et de travailler ensemble pour prévenir des retards excessifs de telle manière que le nombre de demandes de prolongation nécessaires soit plus faible.

Nous veillerons à ce que tous les efforts déployés pour appliquer la Convention soient adaptés à l'âge et au sexe de tous ceux qui sont concernés et à ce qu'il y soit tenu compte du fait que le bien-être des rescapés et des victimes reste au cœur de nos travaux.

Nous recenserons les synergies avec d'autres instruments du droit international humanitaire et renforcerons la coopération avec les organisations internationales et la société civile pour la mise en œuvre de la Convention et de ces instruments.

Nous appelons le monde à se joindre à notre engagement commun en faveur d'un monde sans mines.
